

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'HERIMONCOURT

Commune de SELONCOURT 25230

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2013 à 18h30

L'an **deux-mille-treize**
le **dix**

DCM2013.12.10 23

le Conseil Municipal de la Commune de **SELONCOURT** s'est réuni en Mairie de Seloncourt - Salle des Mariages - après convocation légale, sous la Présidence de Madame THARIN Irène, MAIRE
pour la session ordinaire du mois de décembre

NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 11 décembre 2013, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 2 décembre 2013 et que le nombre des membres en exercice est de 29.

Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9, du Code Général des Collectivités Territoriales
Le Maire

Etaient présents

Etaient excusés avant donné procuration

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire.

M..... a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : CONTRATS VACATAIRES ET INTERVENANTS ENFANCE - JEUNESSE - PERIODE SCOLAIRE

Madame le Maire expose que, pour l'encadrement des enfants de 3/6 ans et de 6/12 ans à l'accueil loisirs les mercredis durant la période scolaire, il convient de recourir à l'emploi de personnels vacataires selon les conditions ci-dessous désignées.

Discipline	Intervenant(e)	Durée	Période du contrat de travail
Public : 3 à 6 ans CEJ			
Animation accueil de loisirs et périscolaires Les mercredis	2 animateurs	10 H 00 hebdomadaires	Du 1 ^{er} janvier au 25 juin 2014 hormis durant congés scolaires
Public : 6 à 12 ans CEJ			
Animation accueil de loisirs et périscolaires Les mercredis	1 animateur	10h00 hebdomadaires	Du 1 ^{er} janvier au 25 juin 2014 hormis durant congés scolaires
Animation accueil de loisirs et périscolaires Les mercredis	2 animateurs	5h00 hebdomadaires	Du 1 ^{er} janvier au 25 juin 2014 hormis durant congés scolaires

La Commission Jeunesse, réunie le 28 novembre 2013, a émis un avis favorable.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal, à / par.....

accepte le renouvellement des contrats des personnels vacataires selon les conditions définies ci-dessus ;
autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Seloncourt, le 10 décembre 2013
Le Maire
Irène THARIN